

À la poursuite de la paix

Voici le texte de l'allocution du premier ministre Brian Mulroney, devant le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, à Ottawa, le 31 octobre 1985.

« Nous pensons souvent à la poursuite de la paix en termes de réunions et de sommets, de négociations et d'accords. Pourtant, ce sont là des instruments, non des buts, ce sont des moyens et non des fins. L'objet insaisissable de notre quête, c'est l'instauration d'un climat propice à une sécurité durable. La sécurité pour l'avenir, autant que pour aujourd'hui. Et la sécurité pour tous, non seulement pour quelques-uns.

Car en l'absence d'un climat international sûr et stable, toutes nos réalisations et nos aspirations nationales sont compromises, ainsi que tous nos espoirs pour l'avenir. Tout comme la paix ne peut durer sans la justice et la prospérité, de même la prospérité perd tout son sens en l'absence de la paix. Les ténèbres de notre ère nucléaire sont profondes et terrifiantes, mais nous ne devons pas nous laisser écraser par elles, nous laisser obnubiler dans une indifférence fataliste. Car les démons que l'homme invente, il peut aussi les exorciser. Dans la poursuite de la paix, il n'y a pas de place pour le désespoir. Malheureusement, nous savons que le spectre de la guerre continuera de nous hanter jusqu'à ce que nous ayons instauré une paix

juste, non seulement pour le temps présent, mais pour les générations à venir.

Pourtant, il ne faut pas laisser la peur de l'avenir s'installer chez les jeunes d'aujourd'hui, qui ne méritent rien de moins que la chance de vivre et de grandir dans un climat d'espoir et de sécurité. C'est donc avec détermination que j'aborde la poursuite de la paix, conscient à la fois de l'énormité de la tâche et de la nécessité d'agir. À ceux qui disent que c'est impossible, je réponds que c'est indispensable. À ceux qui disent que le Canada ne peut y parvenir seul, je réponds que nous pouvons y parvenir ensemble. À ceux qui disent que ce n'est pas de nos affaires, je réponds que la recherche de la paix est l'affaire de tout le monde.

Peu après mon entrée en fonctions, j'ai déclaré que le Canada travaillerait sans relâche pour réduire les tensions, apaiser les conflits et réunir les conditions d'une paix universelle durable. J'ai alors ajouté, et je le répète : « Jamais l'exercice de la volonté politique n'aura été plus important, car il y va de la vie de nos enfants et de l'humanité tout entière. » Il est opportun de développer ce thème en ce moment où le monde entier espère que la volonté politique nécessaire triomphera dans les semaines à venir.

Je m'en voudrais toutefois de ne pas féliciter d'abord les membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements pour le sens aigu du professionnalisme et de la responsabilité avec lequel ils abordent ces questions

fort complexes. Chose certaine, la remise sur pied du Groupe consultatif a enrichi en qualité les opinions et les conseils sur lesquels le gouvernement compte quand il doit se pencher sur des questions aussi cruciales.

Vous avez choisi fort à propos de consacrer cette réunion aux tribunes multilatérales du contrôle des armements, où le Canada a voix au chapitre et où il peut donc influencer directement sur le cours des événements. Lors de vos discussions, j'espère que vous ferez des suggestions pratiques quant à la façon dont le Canada peut contribuer à faire progresser les travaux dans ces domaines.

Le Canada n'est pas neutre et ne le sera jamais dans la lutte entre la liberté et le totalitarisme. Il est membre de l'Alliance occidentale et il l'est par choix, non par la force des choses. C'est une alliance qui suppose un engagement militaire et une solidarité politique. C'est aussi une alliance qui repose sur la consultation et le consensus. Faute de consensus, les alliés seraient incapables de soutenir un véritable effort militaire. Mais il faut travailler sans cesse pour obtenir le droit d'être entendu, un droit que le Canada est en voie d'obtenir.

Le désarmement et le contrôle des armements ont leur place aux côtés de l'effort de défense, du maintien de la paix et du règlement des conflits. Ce sont tous là des éléments essentiels de la démarche canadienne à l'égard de la paix et de la sécurité internationales. Aucun d'eux ne peut être négligé si nous voulons préserver la souveraineté et l'indépendance du Canada.

Le monde entier doit se rendre compte que le contrôle des armements fait partie d'une saine politique de sécurité nationale, mais qu'il ne peut s'y substituer entièrement. La sécurité envisagée avec sagesse ne peut négliger les vertus du contrôle des armements, tout comme ce dernier ne peut faire fi des exigences de la sécurité nationale. Il serait vain de considérer l'un au détriment de l'autre; il est impérieux de les considérer tous les deux à la fois.

Rappelons-nous que le prix Nobel a été décerné à Lester B. Pearson autant pour ses superbes efforts diplomatiques dans le dénouement de la crise du canal de Suez que pour honorer le dévouement des soldats canadiens qui faisaient partie de la Force de maintien de la paix des



Le premier ministre Brian Mulroney prononçant son allocution devant le Groupe consultatif sur le désarmement et la limitation des armements, le 31 octobre 1985.